

Communiqué de presse

Résolution de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants:

Les délégués de la fsa demandent de considérer les intérêts des personnes aveugles et malvoyantes dans les procédures relatives à la conduite automatisée

Berne, le 14 juin 2025. Lors de leur assemblée, les délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa) ont adopté une résolution qui demande de systématiquement prendre en compte les intérêts des personnes aveugles et malvoyantes dans le cadre de l'autorisation des véhicules autonomes. Il s'agit d'examiner à la fois les opportunités et les risques pour ces citoyennes et citoyens.

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa) estime que la promotion de la conduite automatisée est une chance. Sous réserve d'une utilisation accessible, les véhicules sans conducteur peuvent, dans certains cas, favoriser la mobilité autonome de celles et ceux qui vivent avec un handicap visuel. Si un fonctionnement 100 % autonome devenait un jour possible dans le respect des exigences de sécurité maximales, la nouvelle technologie pourrait même leur permettre de conduire eux-mêmes.

Offrir des opportunités, exclure les risques

La fsa demande que toutes les procédures qui concernent cette innovation tiennent systématiquement compte des intérêts des personnes aveugles et malvoyantes. De même, les essais de véhicules sans conducteur dans les transports publics doivent être adaptés aux besoins des personnes aveugles et malvoyantes. La sécurité doit être la priorité absolue. Les individus atteints d'un handicap visuel sont particulièrement vulnérables dans l'espace public. Ils doivent pouvoir compter à tout moment sur le fait que les autres usagers de la route ne les mettent pas en danger.

Canne blanche = stop!

En outre, la résolution demande que l'art. 6, al. 4 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (les aveugles non accompagnés bénéficieront toujours de la priorité, lorsqu'en levant leur canne blanche ils indiquent leur intention de traverser la chaussée) conserve sa légitimité. Le principe «canne blanche = stop» doit également s'appliquer aux véhicules autonomes!

Près de 400 000 personnes aveugles et malvoyantes en Suisse

La Suisse compte quelque 400 000 personnes en situation de handicap visuel, et la tendance est à la hausse. La Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa) est l'organisation nationale d'entraide consacrée au handicap visuel. Elle épaula depuis 1911 les personnes aveugles et malvoyantes afin qu'elles puissent mener une vie autonome et épanouie dans le monde du travail et au sein de la société. Pour y parvenir, la fsa mise sur le conseil, la formation et la promotion des nouvelles technologies, ainsi que sur l'information et la sensibilisation du public. De plus amples informations sont disponibles sur www.sbv-fsa.ch.

Vers la résolution: [Les véhicules automatisés offrent aux personnes avec un handicap visuel de nouvelles opportunités de progresser de manière autonome](#)

Coordonnées

- Martin Abele, responsable du département Défense des intérêts et communication, tél. 031 390 88 17, martin.abele@sbv-fsa.ch